

## Pas d'allocations en cas d'assuétude

**N**ovatrice pour les uns, stigmatisante pour les autres : la nouvelle petite idée du groupe N-VA au Parlement fédéral a été diversement appréciée, vendredi.

Dans *Het Laatste Nieuws*, la députée Valérie Van Peel a proposé que les personnes touchant des allocations du CPAS se voient privées de cette intervention s'ils sont dépendants à l'alcool ou aux drogues et refusent de suivre un traitement. « *De manière croissante, les CPAS sont confrontés à des clients qui, en raison d'une dépendance, ne parviennent pas à s'intégrer dans la société, ce qui est quand même le but d'un revenu d'intégration* », dit Valérie Van Peel.

Concrètement, la députée, qui est aussi présidente d'un CPAS en Flandre, propose que les personnes qui touchent le revenu d'intégration soient tenues de passer un contrat avec le CPAS. Cette obligation existe déjà pour les moins de 25 ans, mais elle serait étendue aux tranches d'âges supérieures. Et, pour les personnes dépendantes à l'alcool ou aux drogues, le contrat prévoirait l'obligation de subir un traitement approprié. « *Nous ne sommes pas inhumains*, plaide Valérie Van Peel. *Dans ma proposition, le fait de se désintoxiquer sera une obligation de moyen et non pas de résultat. Obliger des clients de CPAS à guérir d'une dépendance, nous ne pouvons hélas pas le faire.* » La députée ajoute que ce n'est pas le CPAS ou le législateur qui décidera si un traitement de désintoxication est possible, mais un médecin. La parlementaire conclut : « *Conditionner le revenu d'intégration à un traitement, c'est le bâton derrière la porte. C'est dire aux gens que*

*nous ne les abandonnons pas.* »

Cette proposition fait bondir

**« C'est la porte ouverte au travail au noir et à la petite délinquance »**

MARC BAVAIS, CPAS DE MONS

Marc Barvais, président du CPAS de Mons. « *Et après cela on retirera les allocations aux personnes qui ont le cancer c'est ça ? Et on ne soigne plus les personnes qui ont fait une tentative de suicide ?* ». Il ajoute qu'une telle mesure est inconcevable. « *C'est une mesure impossible à appliquer parce que nous n'avons qu'une obligation de moyen. Déjà aujourd'hui, notre obligation est d'essayer de remettre les personnes confrontées à ces problèmes sur la bonne voie, et nous le faisons, avec des équipes d'infirmières et des hôpitaux. Mais il va de soi que pour que ce genre de traitement fonctionne, il faut une volonté de la part de la personne concernée, et celle-ci n'existe pas toujours. Dans certains cas nous pouvons avancer, dans d'autres, hélas c'est impossible : il y a des personnes qui sont durablement éloignées du retour à l'emploi.* »

Pour autant, Marc Barvais estime qu'une privation des allocations ne résoudra rien. « *C'est la porte ouverte au travail au noir et à la petite délinquance. Nous sommes le dernier filet. S'il n'existe plus, comment vont vivre ces personnes ? Doit-on rappeler que la dépendance est une maladie qui nécessite des soins ?* » Le président du CPAS n'a pas de chiffres sur l'ampleur du phénomène de dépendance auprès des personnes au CPAS. « *Et je ne souhaite pas m'y intéresser. C'est de la stigmatisation.* » ■

BERNARD DEMONTY